



LMF/LL/RL/RC/2026-005



Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize et Paul Gérard à Vertus,

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 30 juin 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize et Paul Gérard à Vertus.*

Décide :

Article 1 : Monsieur Johann CAILLARD, Directeur des Soins, est chargé des fonctions d'Adjoint au Coordonnateur de l'Institut Régional de Formation (I.R.F.) au sein du pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales. Il exerce également les fonctions de Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ainsi que des Ecoles d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat, d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat et de Puéricultrices.

Monsieur Johann CAILLARD est également chargé de la fonction de Directeur de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Auban-Moët à Epernay.

Article 2 : Monsieur Johann CAILLARD a compétence générale en matière de gestion des sélections, des formations, des stages et des certifications relevant de l'Institut Régional de Formation, notamment la conclusion de conventions juridiques afférentes.

Article 3 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Johann CAILLARD pour tout acte de gestion et d'organisation relevant des compétences qui lui sont attribuées, pour tout ordre de mission et dépenses afférentes, ainsi que pour la conclusion d'actes relatifs aux prestations de formations en cas d'absence du Directeur du Pôle ou de ses adjoints.

Article 4 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Johann CAILLARD pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 5 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ou au conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1^{er} janvier 2026

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/RC/2026-005 le 02.10.11.2026:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Johann CAILLARD	Directeur des soins	Jc	